

L'Apesa à l'écoute pour apaiser les entrepreneurs

En lien étroit avec le tribunal de commerce, cette association indépendante a pour mission de venir en aide aux chefs d'entreprise qui, une fois déclarés en faillite, pourraient lâcher prise



Laurent Magdelein (à gauche) et Jean-Claude Tosello ont mis leurs compétences en commun pour apporter un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en proie à des difficultés économiques. (Photo Philippe Armassan)

C'est en 2013 que Jean-Marc Binnié et Jean-Luc Douillard, respectivement greffier et psychologue clinicien au tribunal de commerce de Saintes, fondent l'association Apesa France. Elle est destinée à venir en aide aux chefs d'entreprise en difficultés. À l'époque, Jean-Marc Binnié côtoyait un ami entrepreneur qui, après avoir été déclaré en faillite, avait mis fin à ses jours...

Après ce drame, les deux hommes ont donc décidé de créer ce dispositif d'Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë (Apesa) qui, au fil des ans, a étendu son maillage. Aujourd'hui, cette association indépendante est présente dans 74 tribunaux de commerce français, parmi lesquels celui de Fréjus.

Des sentinelles pour détecter les souffrances

En effet, au mois de novembre dernier, une antenne locale a vu le jour sous la présidence de Jean-Claude Tosello, épaulé par Laurent Magdelein, docteur en psychologie, et Gislèle Thollet-Paysant. Son rayon d'action s'étend sur tout le territoire de l'agglomération est-varoise mais aussi sur l'ensemble du golfe de Saint-Tropez.

« La mission première de l'Apesa est d'apporter un soutien psychologique aux entrepreneurs, lors-

que la ruine de leur entreprise provoque chez eux angoisse et idées noires. Dans ce genre de situation, les chefs d'entreprise ont tendance à s'isoler, jusqu'à se couper de leur famille, avant de partir en dépression. Pour eux, tout s'effondre », indique Jean-Claude Tosello avant d'être relayé dans ses propos par le docteur Magdelein.

« L'efficacité de ce dispositif repose notamment sur des personnes que l'on a baptisées les sentinelles. Qu'elles soient mandataires, avocats, administrateurs judiciaires ou autres, en général ce sont des personnes gravitant autour des procédures collectives liées au monde de l'entreprise. Notre réseau peut compter sur quelque 2 000 sentinelles en France qui, avant d'assumer cette mission, suivent une formation adaptée au préalable. »

Ainsi, le rôle de ces sentinelles consiste à détecter les souffrances, parfois contenues, de ces entrepreneurs afin de les orienter, avec leur accord, vers des psychologues spécialement sensibilisés.

« Ces mêmes sentinelles sont ensuite en mesure de déclencher une alerte pour signaler à un entrepreneur fragilisé à besoin d'aide, relance Laurent Magdelein. L'occasion de préciser que cette démarche reste strictement confidentielle comme l'exige le secret médical. La fiche alerte

est ensuite envoyée au centre national de l'Apesa. L'entrepreneur concerné est appelé dans les deux heures suivantes pour un premier entretien téléphonique ».

Dix fichiers alerte déjà enregistrés à Fréjus

Depuis son implantation à Fréjus, fin 2019, l'antenne locale a déjà enregistré 10 fichiers alerte. Soit dix chefs d'entreprises suivis par l'un des huit psychologues qui ont accepté de rejoindre le dispositif.

« Selon les cas psychologiques, nous sommes en mesure de proposer différentes prises en charge, comme par exemple un processus de cinq séances, en face-à-face, avec un psychologue. Certains ont besoin d'une ou deux séances pour se remettre daplomb. Pour d'autres, c'est plus long... »

De son côté Jean-Claude Tosello qui, a d'ailleurs fréquenté de longues années les couloirs du tribunal de commerce de Fréjus, poursuit en connaissance de cause : « Le tribunal ne fait qu'appliquer les lois. Cette association qui rappelle cela, est complètement indépendante du tribunal, permet d'humaniser la justice et peut-être de faire en sorte de mieux accepter ses décisions. Parfois, les procédures administratives sont longues et éprouvantes. Cela peut aider à

faire le deuil de son entreprise et passer à autre chose... »

Les acteurs économiques du secteur ont d'ailleurs saisi l'importance et le rôle essentiel que peut jouer cette association.

Elle peut ainsi compter sur des partenaires tels : la Cavem, la CCI du Var, la Fédération varoise du BTP pour soutenir financièrement ses actions. « D'ailleurs, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de l'UPV ainsi que de la Comcom de Saint-Tropez, souligne Jean-Claude Tosello. Le moindre euro versé sert unique-

ment au fonctionnement de l'association. Chez nous, il n'y a pas de frais de repas ou autres. On pousse les gens à créer des entreprises et lorsque ça tourne mal, l'Adesa peut éviter le pire... »

Et le docteur Magdelein de conclure : « En France, il y a 24 suicides par jour. Certes, ils ne sont pas tous liés au monde de l'entreprise. En 2015, 9 000 suicides ont été constatés et cela touche les hommes à 75 %. Alors mieux vaut prévenir que guérir... »

PHILIPPE MICHON
pmichon@nicematin.fr

Repères

□ Association Apesa France
● Fondée en 2013 à Saintes par Jean-Marc Binnié et Jean-Luc Douillard.

● L'antenne de Fréjus, présidée par Jean-Claude Tosello, a été créée en novembre 2019.
Contact : 06.16.33.23.48.

● Une permanence de prévention des difficultés en entreprise se tient au tribunal de Fréjus, tous les jeudis matin de 9 heures à 12 heures. Sur rendez-vous au 04.83.12.04.54.

● Sa mission s'étend sur l'ensemble des territoires de l'Est-Var et sur le golfe de Saint-Tropez.

● Cette juridiction comprend environ 30 000 entreprises ou établissements.

● Selon une première estimation, environ 15 % de ces entreprises ne se relèveront pas des conséquences économiques et sociales liées à la pandémie du Covid-19.

Étapes et accompagnement

Les étapes de la coordination

- Lorsqu'une sentinelle constate le chef d'entreprise en état de souffrance, elle lui propose de bénéficier du dispositif Apesa.
- Après l'accord du chef d'entreprise, une fiche alerte est remplie et transmise à l'association.

Le psychologue de la coordination

- ▶ Contacte le chef d'entreprise par téléphone dans un délai maximum de 24 heures.
- Il propose un premier entretien téléphonique de 30 à

- 45 minutes.
- Il évalue sa situation psychologique et le risque suicidaire, avant de proposer un accompagnement adapté.

Les accompagnements

- Prise en charge, pour 5 séances maximum, en tête à tête, par un psychologue du réseau. Ou à distance si le chef d'entreprise est en souffrance morale mais que sont état ne nécessite pas de prise en charge de crise.
- Prise en charge, pour 5 séances maximum, d'un suivi social pour une aide aux démarches sociales et à l'accès aux droits.